

Département de La Haute-Vienne

Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 février 2026

Convocation du 26 janvier 2026

Lieu : mairie 20h00

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 10 (8 + 2 pouvoirs)

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Mr Guillaume BOUCHER est nommé secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, Anne-Marie VOISE, Laure DANGLA-GENDREAU, Betty HILAIRE-LOMBARD, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURALT Paul, Pierre LAGRANGE, Guillaume BOUCHER

Absentes excusées : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, Nadine GARNIER, Jean-Philippe LAMY, Julien EVRARD

Pouvoirs : Mme Nadine GARNIER donne pouvoir à Mr Guillaume BOUCHER, Mr Julien EVRARD donne pouvoir à Mme DANGLA-GENDREAU Laure

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

La liste des délibérations de la séance du 15 décembre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025
- Avenants pour le comptoir
- Cabine de téléconsultation
- Ligne de trésorerie
- Borne de recharge électrique
- Affaires diverses

Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h35

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025 : Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 qui ne fait l'objet (d'aucune ou de) remarque
VOTE : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (8+ 2 pouvoirs)

Avenants pour le comptoir :

Les travaux sont pratiquement terminés, il reste pour la médiathèque le parquet à poser.

Nous allons demander la pose d'extincteurs ainsi que la mise en place de plans d'évacuation des bâtiments à notre prestataire habituel.

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu des modifications sur certains lots comme suit, et demande l'autorisation de signer les avenants correspondants.

Les documents sont joints à la présente convocation.

Lot	Titulaire	Marché initial HT	Projet d'avenant HT	
11 Peintures Revêtements	GUILLET	15 865.00 €	+ 518.88 € + 2 830.27 € + 1 740.74 € -747.86 € -2 147.71 € Total : 2 194.32 € + 13.80 %	Travaux en plafond de la cage d'escalier Travaux en parois verticales de la cage d'escalier Mise en œuvre d'un coffre coupe-feu dans le cellier sur demande bureau contrôle Mise en peinture ouvrages bois extérieurs épicerie Mise en peinture ouvrages bois extérieurs médiathèque
08 Menuiseries bois	JANET SARL	39 484.95 €	+ 843.60 € Total : + 843.60 € + 2.14 %	Remplacement des crédences en faïence initialement prévues au lot carrelage par des crédences en inox. Pour rappel le lot 10 a bien fait l'objet d'un avenant négatif pour la suppression crédence zone préparation épicerie
07 Menuiseries extérieures aluminium	MFV	28 764.78 € Avenant n°2	+ 1 973.44 € Total : + 1 973.44 € + 15.00 %	Mise en œuvre de stores de protection solaire en complément de ceux initialement prévus au marché
13 Electricité	GECC	65 866.11 € Avenant n°3	+ 749.05 € Total : + 749.05 € + 11.33 %	Mise en œuvre d'alimentations électriques complémentaires suite à la mise en place de réfrigérateurs supplémentaires dans le cellier
12 Plomberie Sanitaires Chauffage	HERVE THERMIQUE	56 851.29 € Avenant n°3	+ 2 889.29 € Total :	Alimentation d'une tireuse à bière.

			+ 2 889.29 € + 14.2 %	Remplacement de 2 éviers Modification alimentation lave-vaisselle. Déplacement du compteur de chantier 2 Rajout de compteurs d'eau Mise en oeuvre d'un lave-mains dans l'épicerie Mise au propre des réseaux sanitaire de l'étage Modification de la ventilation du cellier Calorifugeage des gaines vmc en combles
--	--	--	--------------------------	--

Soit un nouveau montant total de marché de 521 618.43 € HT

VOTE pour autoriser le Maire à signer l'avenant listé ci-dessus : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (8+ 2 pouvoirs) DELIBERATION N°2026-01

Ligne de trésorerie :

Pour rappel, nous avons contracté en février 2025 une ligne de trésorerie de 100 000.00 € pour faire l'avance du FCTVA. Un déblocage de 50 000.00 € de la ligne de trésorerie a été effectué en décembre. Le maire demande l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie, le versement du FCTVA devant intervenir tardivement cette année. Au cours de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2025, il avait été décidé de demander le renouvellement de la ligne de trésorerie

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (8 + 2 pouvoirs) autorise le Maire à demander le renouvellement de la ligne de trésorerie et à signer tout acte à intervenir DELIBERATION N°2026-02

Cabine de téléconsultation :

La location arrive à échéance en février 2026 : peu de consultations mais un dépannage apprécié par les personnes l'ayant utilisé. Les demandes arrivent surtout les samedis matins lorsque les médecins ne consultent pas. Au vu de la problématique concernant la présence des médecins, le Conseil s'est prononcé pour le renouvellement de l'abonnement le 15 décembre 2025. Il s'agit d'acter les conditions de ce renouvellement :

- Actuellement : 258 €/ mois
- proposition : 119 € / mois

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (8 + 2 pouvoirs) autorise le Maire à demander le renouvellement de la location de la cabine de téléconsultation et à signer tout acte à intervenir DELIBERATION N°2026-03

Borne de recharge électrique :

Monsieur le Maire indique qu'il serait peut-être opportun d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques. La flotte de véhicules électriques augmente, et cette borne représenterait un

service supplémentaire offert aux habitants, personnes de passage ou personnes travaillant sur notre commune.

Nous pouvons actuellement bénéficier d'une pose entièrement gratuite, et n'avoir à charge uniquement la location du compteur électrique. Cette borne pourrait bénéficier à 2 véhicules en charge en même temps, et pourrait être placée soit au niveau des écoles / mairie, soit sur la place de L'Arbre de La liberté.

Après discussion, les membres du conseil Municipal font part de leur intérêt et autorisent Monsieur le Maire à envoyer une lettre d'intention afin de commencer les démarches administratives (appel à manifestation d'intérêt spontané pour l'occupation du domaine public.....)

Affaires diverses :

- Le repas des aînés s'est déroulé le 24 janvier : 89 présents

-Les colis vont être rapidement distribués

-Elections municipales des 15 et 22 mars 2026 : Donner dès à présent les horaires possibles. Il est rappelé qu'aux termes de l'article L. 2121-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tout membre d'un conseil municipal a obligation de tenir le bureau de vote, sauf excuse valable (travail, maladie.)

-La Commission de Contrôle des listes électorales se réunira le 20 février 2026.

-Monsieur le maire fait part du devis reçu concernant la fabrication d'une enseigne pour les toilettes publiques. La pose sera à la charge des agents communaux. Il est demandé à l'entreprise de revoir le visuel en ajoutant l'accès aux personnes à mobilité réduite, et d'ajouter 2 attaches au lieu d'1.

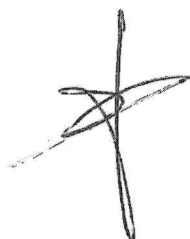
-Le prochain conseil se déroulera le lundi 02 mars 2026 avec le vote des CFU Comptes Financiers Uniques, qui reprennent les opérations comptables effectuées en 2025 sur le budget de la commune et de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

DELIBERATIONS DU 02 février 2026

N°2026-01 : Signature des avenants pour les travaux du comptoir et de la bibliothèque : lots 7, 8, 11, 12 , 13	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 8 + 2 pouvoirs
N°2026-02 : Ligne de trésorerie	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 8 + 2 pouvoirs
N°2026-03 : Renouvellement du contrat de location de la cabine de téléconsultation	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 8 + 2 pouvoirs

Le Maire, Bernard DELOMENIE



Le secrétaire de séance, guillaume BOUCHER



